

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jacques ESPITALIER : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :

Antoine FAURE (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER

**Délibération
n°18_11_B7_01**

Projet Alimentaire Territorial

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la stratégie agricole du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2017 / 2022 validée par le comité syndical du 1^{er} mars 2017

Dans le cadre d'un double appel à projet national (Etat-ADEME-DGAL-DGCS) et régional, le Parc du Verdon est en mesure de lancer un programme autour de l'agriculture et de l'alimentation en application de la stratégie agricole validée en mars 2017 par les membres du comité syndical du Parc.

Des partenariats seront construits dès la phase de diagnostic alimentaire et territorial avec les EPCI, les territoires voisins, les représentants des mondes agricoles et des consommateurs, le monde de la recherche et de la formation...

Trois axes de travail ont été identifiés :

- 1° L'accompagnement à l'émergence et à la structuration de micro filière de proximité
- 2° L'accompagnement à l'émergence de nouvelles manières de consommer et/ou de s'alimenter
- 3° L'émergence d'une culture vivante de l'agriculture et de l'alimentation

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 114 600 €
Etat-ADEME-DGAL-DGCS..... 45 840 €
Région SUD 45 840 €
Autofinancement..... 22 920 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la candidature du Parc du Verdon en réponse aux deux appels à projets national et régional ;
- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	9 + 5	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIERDélibération
n°18_11_B7_02**Animation et gestion de l'espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! »-année 2019**Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

La présente opération concerne l'animation du programme espace valléen pour 1 ETP en 2019. Elle consistera à accompagner et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions 2019 et la stratégie « Voir le Verdon en Grand ! ». Elle permettra d'apporter une assistance aux maîtres d'ouvrage dans le montage des projets et de leur plan de financement, de faire le lien avec les partenaires techniques et financiers, d'assurer l'animation des instances du programme, et également de gérer son enveloppe budgétaire.

Suite au départ d'Arcancia Clappe, notre chargée de programme espace valléen, l'animation et la coordination de l'espace valléen a été répartie entre deux agents du Parc :

- Luc COURTIL, responsable du pôle développement, à 20%, sur le suivi administratif et financier du programme, la stratégie, l'évaluation et la participation au réseau des espaces valléens.
- Jean CARMILLE à 80% sur la mise en œuvre de l'axe 1 Aménagement.

Considérant le plan de financement suivant :

Cout total : **43 797,86 €**
 Etat FNADT-CIMA (20%) 8 759,57 €
 Europe FEDER (POIA) (40%) 17 519,14 €
 Région SUD (20%) 8 759,57 €
 Autofinancement (20%) 8 759,57 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	9 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER**Délibération
n°18_11_B7_03****Animation randonnée – GR de Pays 2019 « les tours du Verdon »**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Dans le cadre de la stratégie du programme espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! » plusieurs opérations sont prévues afin de structurer l'offre touristique de mobilité douce autour des pratiques d'itinérance. Parmi ces opérations, figurent la création de 9 GR de Pays (aménagement, signalétique, mise en sécurité, balisage...). Depuis 2016, 3 GR de Pays ont été créés et inaugurés. Il s'agit des GR de Pays « Tour des balcons du Verdon et Plateau de Valensole », « Tour du lac d'Esparron » et « Tour du lac de Sainte-Croix ».

Ces opérations mobilisent un large partenariat autour des structures compétentes dont : les conseils départementaux 04 et 83, les communes et intercommunalités concernées, les instances locales, départementales, régionales et nationales de la Fédération de Randonnée Pédestre. Autour de ce projet, le Parc du Verdon dédie un temps d'animation concentré autour du poste de chargé de mission tourisme et du poste de technicien randonnée tous deux rattachés au Pôle Développement.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	22 000 €
Etat-FNADT CIMA (40%)	8 800 €
Région SUD (40%)	8 800 €
Autofinancement (20%)	4 400€

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et lieu susdits
Suivent les signatures
Pour être conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	9 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIERDélibération
n°18_11_B7_04**Entretien des bâtiments et espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines
année 2019**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2016-2021,

Le plan de gestion du domaine de Valx-Félines identifie clairement le besoin d'entretien des espaces comme une priorité.

Depuis 2012, un agent d'entretien assure cette mission sur l'équivalent d'un mi-temps. Ce travail permet une action efficace au quotidien.

Il est proposé de poursuivre cette action sur l'année 2019 dans les mêmes conditions que les années précédentes (mi-temps) et de solliciter pour cela des subventions dans le cadre de la convention pour la mise en valeur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres prévoyant la mobilisation de moyens par le Conservatoire du littoral, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence sur les sites du Conservatoire dans les Alpes de Haute Provence (convention 2016-2021).

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :16 500 €
 Conseil régional (40%) 6 600 €
 Conseil départemental 04 (40%) 6 600 €
 Autofinancement (20%) 3 300 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leLe Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	9 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER**Délibération**
n°18_11_B7_05**Action de valorisation artistique et éducative autour du programme de recherche**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Parc naturel régional du Verdon, a lancée en 2018 un projet culturel autour de la thématique eau dans le Verdon. Il comporte deux volets : un programme de recherche et une action de valorisation culturelle (artistique et éducative) sur la rivière et les affluents. Discutée en commission eau, cette proposition permet de donner du recul à la vision très technique de la ressource en eau liée à la gestion, à l'accès, et aux usages multiples à la ressource. Le projet s'articule autour de deux dossiers de demande de subvention. Le premier est en cours (programme de recherche).

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC **30 000 €**
 Agence (50%) 15 000 €
 Région (30%) 9 000 € (en bonification contractuelle Région)
 Autofinancement (20%) : 6 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération
- .

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication leAinsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme


Le Président
Bernard CLAP

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER**Délibération
n°18_11_B7_06****Marché : étude de danger des digues de Vinon sur Verdon**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Un appel d'offre a été lancé par le Parc du Verdon en procédure adaptée, pour la réalisation d'une étude de danger des digues de Vinon sur Verdon

Considérant la proposition de la commission des achats de retenir l'offre présentée par le bureau d'étude SCE, jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'analyse définis dans le règlement de consultation ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché avec la SAS S.C.E. basée à La Seyne sur mer, pour un montant de 63 123,90 € TTC au titre de la partie traitée à prix global et forfaitaire et pour un prix unitaire de réunion supplémentaire de 420,00 € TTC
- Autorisent le Président à signer toute modification ultérieure de ce marché au sens des articles 139 et 140 du décret 2016 360.
- Autorisent le Président à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jacques ESPITALIER : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :

Antoine FAURE (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER

**Délibération
n°18_11_B7_07**

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE QUINSON

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon est consulté en tant que personne publique associée dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Aussi, le Bureau du Parc doit émettre un avis dans les 3 mois suivant réception, sur le plan local d'urbanisme de Quinson arrêté le 17 septembre 2018, lequel doit être compatible avec la charte du Parc. Le présent avis fait suite à un premier avis favorable du Bureau du Parc rendu le 18 avril 2018, assorti d'une réserve et de préconisations.

La commune de Quinson présente une superficie de 2 811 hectares pour une population de 456 habitants permanents en 2015 (350 en 1999, 446 en 2009). Elle comptait 232 résidences principales (46% du parc de logements) en 2014, 228 résidences secondaires (46%) et 41 logements vacants (8%). La capacité d'accueil touristique est environ de 300 personnes avec 1 hôtel, 1 camping, 8 chambres d'hôtes et 5 gîtes.

Cette commune est membre de la Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), laquelle est couverte par un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en juillet 2018. La commune est située sur le bassin versant du Verdon, le SAGE Verdon lui est donc opposable via le SCoT de la DLVA. La commune est située en zone de « Montagne »¹. L'élaboration du PLU de Quinson a été prescrite le 28 mai 2014 afin de remplacer le POS.

Après un bref rappel du projet de PLU et une présentation des évolutions en termes de consommation de l'espace, de démographie et de logements entre le premier projet arrêté et le second, le projet est analysé au regard de la prise en compte des préconisations formulées dans le premier avis du Parc. Les membres du Bureau ont alors souhaité souligner certains éléments et formuler quelques préconisations.

Le Parc souligne :

- Un PLU caractérisé par des orientations politiques (PADD) qui s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la charte du Parc du Verdon.
- La bonne prise en compte globale des enjeux de la biodiversité, ainsi que la prise en compte ancienne des enjeux paysagers par la commune grâce à une ZPPAUP devenue site patrimonial remarquable, et par la volonté affirmée de préserver la silhouette villageoise dans son « écrin agricole et végétal ».
- Une révision conséquente des objectifs fixés en termes de nombre d'habitants prévu sur 20 ans (taux de croissance démographique annuel passé de 2,6% à 0,96%) et de logements (85 nouveaux logements contre 165 initialement projetés).
- La compatibilité avec les objectifs démographiques du SCOT de la DLVA récemment approuvé.

¹ Cf. Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

- La prise en compte de la demande du Parc du Verdon d'intégrer dans le PLU, les impacts environnementaux générés par le projet ainsi que les mesures de gestion éco-pastorale envisagées par l'opérateur (réouverture de milieux, mise en place et restauration d'équipements dédiés) en association avec les différents acteurs concernés.

Le Parc préconise de :

- Clarifier la consommation de l'espace projetée en lien avec la notion de PAU.
- Requalifier l'ensemble des espaces compris entre le camping, les berges du Verdon et le parking du musée de la préhistoire ainsi que l'entrée du village depuis Montmeyan (tronçon compris entre le pont sur le Verdon et l'auberge de Sainte Anne). Les membres du bureau notent à ce sujet qu'une telle requalification est prévue par la commune et sera traitée dans le cadre de la révision de son Site patrimonial remarquable.
- Compléter l'OAP du quartier Férailles située en proximité immédiate du centre bourg, en : 1- identifiant précisément les cônes de vue à préserver depuis le village vers le quartier de Férailles pour s'assurer d'une bonne prise en compte des co-visibilités lors du développement de ce quartier, 2- ajustant les espèces arborées et arbustives à privilégier à partir du guide « Concevoir, planter, entretenir des haies » édité par le Parc naturel régional du Verdon pour favoriser l'implantation d'espèces végétales adaptées (voir la liste des essences locales proposées dans la fiche « Choisir les essences »).
- Prévoir dans le PLU un règlement favorable au développement d'un photovoltaïque individuel bien encadré, sujet qui sera au demeurant traité dans le cadre du Site patrimonial remarquable.
- Repenser l'éclairage proposé dans les zones naturelles Ntp (projet de parc photovoltaïque) et Ntc (camping existant) pour ce qui concerne les bornes lumineuses dont le faisceau 360° pourrait être restreint et orienté uniquement vers la zone à éclairer / le cheminement. Pour ce qui concerne l'éclairage public et son impact sur la consommation énergétique, sur la faune sauvage et sur la valeur patrimoniale des cieux nocturnes, leur prise en compte sera traitée dans le cadre du Site patrimonial remarquable.

En conclusion, suite aux échanges, les membres du Bureau émettent **un avis favorable à l'unanimité assorti des préconisations exprimées ci-dessus**, sur le projet de PLU de Quinson (M. Jacques ESPITALIER, Maire de Quinson, n'ayant pas pris part au vote).

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

*Le Président
Bernard CLAP*



Le Président
Bernard CLAP

18_11_B7_07

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 +	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :

7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Jacques ESPITALIER : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATTISTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains

représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Jean BACCI

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :

Antoine FAURE (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER

Délibération
n°18_11_B7_08

Restauration hydromorphologique du Colostre – Phase 2

L'étude sur la restauration des continuités écologiques du Colostre, portée par le PNR Verdon, a abouti à la définition d'un ambitieux projet de restauration hydromorphologique globale du cours d'eau, dont la première phase est en cours d'achèvement.

Ce type de projet de restauration conduit à un profond changement de la rivière, qui vient perturber les relations des habitants, riverains et usagers avec le cours d'eau. Ainsi des réactions d'opposition fortes peuvent advenir, des freins et des oppositions, et un important travail de concertation sera donc nécessaire pour obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires riverains concernés.

Au total, un montant estimé entre 4 à 5 millions d'euros serait nécessaire pour restaurer plus de 12 km de linéaire du Colostre, sachant que le projet sera réalisé en plusieurs phases.

Il est proposé un portage de la maîtrise d'ouvrage par le Parc, en délégation de maîtrise d'ouvrage des communes.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur une deuxième phase du projet qui se décompose ainsi :

1. Le coût de la deuxième phase de travaux (Allemagne-en-Provence) :
Chantier pour 2 tranches de travaux 1 917 380 €
Maîtrise d'œuvre : 61 248 €
Etude et pose d'un ouvrage anti-remontée d'écrevisses 8 000 €
Actions de communication (films) : 20 000 €
Cout prévisionnel : 2 006 628 € TTC
2. Le coût du poste de chargé de projet continuités écologiques (poste créé en comité syndical du 10 pour 3 ans (15 juillet 2019 – 15 avril 2022)
Salaires et charges : 109 195 €
Soit **un cout prévisionnel de 70 976.75 €** pour 0.65 ETP dédié au Colostre et le reste pour les autres opérations de continuités sur le territoire.

La deuxième phase de travaux et de la partie de poste dédiée au Colostre (0.65 ETP) peuvent bénéficier d'un financement à 100 %. Il sera déposé dans le cadre de l'appel à propositions 2018 du FEDER-FSE « réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur les trames vertes et bleues ».

Cout total du projet en phase 2 des travaux, avec le poste d'animation : 2 077 604.75 € TTC

... / ...

Plans de financement :

1- Etudes, travaux et communication

Coût total :	2 006 628 € TTC
FEDER :	1 003 314 € (50%)
Agence de l'eau :	1 003 314 € (50%)

2- Poste « Continuités »

Poste Continuités **pour 33 mois**, la durée de la phase 2 du Colostre (du 15 juillet 2019 au 15 avril 2022)

Coût total :	109 195 € TTC
FEDER :	35 488.38 € (50 % de 0.65 ETP soit 32.5% du total)
Agence de l'eau :	51 867.62 € (36.5%*1.3 soit 47.5% du total) <u>à déposer tous les ans</u>
Autofinancement	21 839 € (20%)

Décomposition par années :

Poste Continuités pour l'année **2019** – du 1^{er} janvier au 31 décembre (transition phase 1/phase 2 du Colostre)

Le plan de financement de l'animation sur l'ensemble de l'année est le suivant

Coût total :	39 000 € TTC
FEDER :	13 201.50 € (50% de 0.7 ETP jusqu'au 15 juillet 2019 puis 50 % de 0.65 ETP)
Agence de l'eau :	17 998.50 € (45% jusqu'au 15 juillet puis 47.5%, soit 46.15% sur l'année)
Autofinancement	7 800 € (20%)

D'un point de vue administratif, le financement de cette animation annuelle va faire l'objet de deux demandes de financement en raison du changement des modalités d'intervention de nos partenaires (l'Agence de l'eau ne finançant plus les postes que annuellement) et de subventions européennes déjà acquises sur la phase 1 du projet de restauration du Colostre.

Poste Continuités du 1^{er} janvier au 15 juillet 2019 (6.5 mois)

Coût total :	21 125 € TTC (39 000€/12*6.5mois)
FEDER :	7 393.75 € (50% de 0.7 ETP) déjà acquis au titre de la phase 1 du projet Colostre
Agence de l'eau :	9 506.25 € (34.62%*1.3 soit 45%)
Autofinancement	4 225 € (20%)

Poste Continuités du 15 juillet au 31 décembre 2019 (5.5 mois)

Coût total :	17 875 € TTC (39 000€/12*5.5mois)
FEDER :	5 809.38 € (50% de 0.65 ETP)
Agence de l'eau :	8 490.62 € (36.5%*1.3 soit 47.5%)
Autofinancement	3 575 € (20%)

Poste Continuités pour l'année 2020

Coût total :	39 740 € TTC
FEDER :	12 915.50 € (50% de 0.65 ETP soit 32.5% du total)
Agence de l'eau :	18 876.50 € (47.5%)
Autofinancement	7 948 € (20%)

Poste Continuités pour l'année 2021

Coût total :	39 900 € TTC
FEDER :	12 967.50 € (50% de 0.65 ETP soit 32.5% du total)
Agence de l'eau :	18 952.50 € (47.5%)
Autofinancement	7 980 € (20%)

Poste Continuités pour l'année 2022 – du 1^{er} janvier au 15 avril 2022 (fin de la phase 2)

Coût total :	11 680 € TTC
FEDER :	3 796 € (50% de 0.65 ETP soit 32.5% du total)
Agence de l'eau :	5 548 € (47.5%)
Autofinancement	2 336 € (20%)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2018

Application agréée E-legalite.com

... / ...

Récapitulatif des montants pour la phase 2 du Colostre, avec poste d'animation :

Coût total :	:	2 077 604.75 € TTC
50% FEDER	:	1 038 802.37 € TTC
50% Agence de l'eau	:	1 038 802.38 € TTC

Oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau :

Ouï l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter une subvention d'un montant de **1 038 802,37 euros** dans le cadre du FEDER 2014-2020 pour l'opération « Restauration hydromorphologique du Colostre – Phase 2 » ;
- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter des subventions pour un montant total de **1 038 802,38 euros** auprès de l'Agence de l'eau ;
- de s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- de s'engager à terminer et payer les dépenses correspondantes dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits ;
- de s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide au titre du FEDER ;
- d'autoriser le Président du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP



18_11_B7_08

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER**Délibération
n°18_11_B7_09****Poste chargé de projets sports de nature 2019-2020**

Dans le cadre de l'animation du plan de gestion de la rivière moyen Verdon, il est prévu de reconduire une demande de financement d'un mi-temps par l'agence de l'eau RMC au titre du contrat de rivière Verdon dans l'axe « Concilier les usages et la préservation des milieux aquatiques. » Cette ligne du contrat de rivière finance déjà depuis plusieurs années cette animation.

Au titre plus large de l'activité de médiation des activités de pleine nature, il est prévu de solliciter à hauteur de 30% le Département des Alpes de Haute Provence dans le cadre de sa politique en faveur des sports de nature (compétence « espaces sites et itinéraires » qui vise au développement maîtrisé des sports de nature sur son territoire) pour participation au suivi des projets suivants :

- Embarquement/débarquement sites eau vive : étude, aménagement et inscription des sites au PDESI
- Canyons : inscription de 2 canyons au PDESI 04 (plan départemental) + suivi de la fréquentation, conventionnement, gestion
- Escalade : trouver une gestion pérenne des falaises de l'Escalès (La Palud sur Verdon) + autres sites (Quinson, autres falaises de La Palud sur Verdon, Moustiers)

	2019	2020
Cout total	43 006 €	43 006 €
Agence de l'eau (65 % sur un ½ temps)	13 977 €	13977 €
CD 04 (30 %)	12 900 €	0
PNR V	16 129 €	29 029 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
23/11/2018**L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois novembre,**

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Saint Julien le Montagnier à 14h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	8 + 5	13
Total des voix : 16		

Etaient présents :7 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Christiane PHILIBERT** : Vinon sur Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bainsreprésentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

Date de convocation
09/11/2018

Ont donné pouvoir :**Antoine FAURE** (Aups) à Hervé PHILIBERT ; **Charles-Antoine MORDELET** (Aiguines) à Jean-Pierre BAUX ; **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougion) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP ; **Jean-Paul GOLÉ** (Castellane) à Jacques ESPITALIER**Délibération**
n°18_11_B7_10**Renouvellement de la convention d'occupation temporaire d'usage agricole pour la gestion et l'entretien des truffières de Félines**

Dans le cadre de la gestion du domaine de Valx-Félines, le Parc du Verdon et le Conservatoire du Littoral ont conventionné en 2013 avec Fabien Daïni, agriculteur installé à Aups, pour la gestion des truffières de Félines. Après 5 années d'exploitation, celui-ci a demandé à renouveler cette convention en faisant évoluer certaines conditions d'exploitation et notamment l'installation de l'alimentation en eau des truffières.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau le renouvellement de cette convention pour 5 ans prévoyant la réalisation de travaux d'adduction d'eau, à la charge du bénéficiaire, pour l'arrosage des arbres.

La convention est consentie moyennant le paiement par l'exploitant d'une redevance annuelle de 1612,46 € qui sera indexée chaque année sur l'évolution de l'Indice National des Fermages.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau :

- Approuvent le renouvellement de la convention ainsi présenté ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

